



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
14 juillet 2025
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

Quatre-vingt-dixième session

Genève, 22-26 septembre 2025

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général.
5. Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour l'année 2027.
6. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-onzième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. En application du paragraphe 3 de l'article 64 du Règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, et conformément au cycle de roulement prévu pour l'élection du Président et du Vice-Président-Rapporteur, le Président du Groupe de travail à sa quatre-vingt-dixième session sera un représentant de l'un des États membres de la liste D. Le Vice-Président-Rapporteur sera un représentant de l'un des États membres de la liste A (Afrique).

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe de travail sera invité à approuver l'ordre du jour provisoire de sa quatre-vingt-dixième session, qui figure dans la section I ci-dessus.



Documentation

TD/B/WP/336

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3**Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement**

3. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe de travail sera saisi du rapport de la Secrétaire générale de la CNUCED sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement (TD/B/WP/338), qui concerne les activités menées en 2024. Ce rapport sera soumis au Groupe de travail à sa quatre-vingt-dixième session et au Conseil du commerce et du développement à sa soixante-douzième session. Il présente des données d'analyse sur les différentes sources de financement des activités de coopération technique de la CNUCED et sur la répartition des ressources de coopération technique par type de projet, par produit et par région ainsi qu'un aperçu général actualisé de la structure et du fonctionnement des activités de coopération technique de la CNUCED¹.

4. L'annexe I du rapport susmentionné (TD/B/WP/338/Add.1) passe en revue les activités de coopération technique menées en 2024 au titre des divers projets et programmes. Elle contient, outre des informations de fond sur les activités, des renseignements sur leur impact et leurs résultats.

5. L'annexe II du rapport susmentionné (TD/B/WP/338/Add.2) fournit des données sur les contributions financières, les dépenses consacrées aux projets et la répartition des dépenses entre les régions, les produits et les objectifs de développement durable. Elle contient également une liste des projets en cours d'exécution en 2024.

6. Au titre de ce point de l'ordre du jour, et conformément aux paragraphes relatifs à la coopération technique du Pacte de Bridgetown (TD/541/Add.2) et de la décision 580 (EX-LXXIV) du Conseil du commerce et du développement, les bénéficiaires, les donateurs et le secrétariat auront aussi la possibilité de dialoguer et de se consulter sur toutes les questions concernant les activités de coopération technique de la CNUCED.

Documentation

TD/B/WP/338

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

TD/B/WP/338/Add.1

Review of the technical cooperation activities of UNCTAD and their financing – Annex I: Review of activities undertaken in 2024 (en anglais seulement)

TD/B/WP/338/Add.2

Review of the technical cooperation activities of UNCTAD and their financing – Annex II: Statistical tables (en anglais seulement)

Point 4**Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général**

7. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail sera saisi du rapport de la Secrétaire générale de la CNUCED intitulé « Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général » (TD/B/WP/337), qui présente les résultats des évaluations réalisées entre juillet 2024 et juin 2025. Ce rapport résume les idées maîtresses et principales recommandations découlant de chaque évaluation, qui pourront contribuer à l'évaluation, à la conception et à l'exécution future des projets et des programmes de la CNUCED. Il met

¹ Voir CNUCED, 2020, *Instruments de la coopération technique de la CNUCED : Produire des résultats* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.20.II.D.5, Genève).

aussi en évidence, à l'intention du secrétariat et des responsables de programmes, les enseignements à retenir pour la planification et l'exécution de ces projets et programmes.

Documentation

TD/B/WP/337

Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général

Point 5

Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour l'année 2027

8. Conformément à son mandat, le Groupe de travail donnera des conseils et des orientations pour l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour 2027. Le secrétariat de la CNUCED distribuera un document non officiel destiné à faciliter les débats.

Point 6

Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-onzième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

9. Au cours de la session, le secrétariat de la CNUCED présentera un projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Groupe de travail.

Point 7

Questions diverses

Point 8

Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

10. Le rapport du Groupe de travail sur sa quatre-vingt-dixième session sera soumis au Conseil du commerce et du développement.
